

Libourne, le 08 juin 2021

Nos réf. : PB/VB/LJ 2021.05.70182

Chambre régionale des comptes
Nouvelle – Aquitaine
Monsieur le Président
3, place des Grands Hommes
CS30059
33064 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur Jean-Noël GOUT,
Président par intérim et de Madame
Myriam LAGARDE, greffière de la 1^{ère}
section

Réf : Contrôle n° 2019-0024
KSP GD210227 CRC

Objet : Réponse suite à la notification du rapport observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Libourne

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 12 mai 2021, vous me notifiez le rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Libourne délibéré par la chambre lors de sa séance du 12 mars 2021 ; et je vous en remercie.

A titre préliminaire, je vous informe que je partage pour l'essentiel les conclusions de votre rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la réponse écrite que je souhaite vous adresser au sujet de ces observations définitives.

En ce qui concerne les recommandations 1 et 2, je vous confirme que mes services procèdent aux mesures correctives.

Concernant les recommandations 3 et 4, je vous confirme également que les projets de délibérations seront présentés au conseil municipal du 29 juin 2021. Le travail effectif des agents sera de 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 et la prime annuelle sera intégrée dans le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP dès le 1^{er} juillet de cette année.

S'agissant de l'absentéisme, je me permets deux compléments d'information. D'une part, page 60 de votre rapport, il est mentionné, « le bilan social 2017 affichait un nombre extravagant de jours moyens d'absence par agent sur emploi permanent de 99,1... ».

.../...

En effet, il s'avère que le fichier Excel protégé de la DGCL pour l'instruction du bilan social 2017 contient une erreur de formule avec pour conséquence un calcul erroné de cette statistique. La correction opérée à hauteur de 18.9 jours est tout à fait cohérente avec les éléments dont nous disposons. Il en est de même pour la donnée « accident du travail ».

D'autre part, la ville de Libourne a mis en œuvre depuis fin 2017 une politique de lutte contre l'absentéisme. A ce titre on peut relever des actions comme une modification de l'organisation du temps de travail dans les écoles, la parcours de formation des managers, l'expérimentation du télétravail avant la crise sanitaire, les consultations d'ostéopathie, des ateliers de travail sur écran...

Sur un autre thème, vous évoquez dans votre rapport (page 23) le budget assainissement. Comme je vous en ai fait part dans mon courrier du 5 février 2021, le budget annexe assainissement a été transféré au 1^{er} janvier 2020 à La Cali dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement issu de la loi NOTRe.

Dans le cadre de sa mise en conformité au regard de la réglementation européenne sur les rejets la commune de Libourne a engagé entre 2016 et 2021 plus de 20M€ et la Cali a détaillé dans une délibération du 30 septembre 2020 un nouveau plan pluriannuel d'investissement sur le budget annexe Assainissement de Libourne à hauteur de 45 M€ entre 2021 et 2024, dont 12 M€ pour la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration.

Ces investissements importants ont certes dégradé les épargnes. Néanmoins, afin de retrouver une épargne nette positive dès 2020 (tableau ci-dessous), la Cali a voté une augmentation de la taxe d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2020 en la passant de 0.80 € à 1.4 € le m3.

Pour autant, malgré cette augmentation, l'usager libournais profite d'une petite baisse de la facture de 120 m3 passant de 4.01 € à 3.92 € le m3, grâce au renouvellement des DSP de l'eau et de l'assainissement.

De plus, La Cali bénéficie d'une aide financière importante de 5.1 M€ pour les travaux de la station d'épuration de la part de l'agence de l'eau Adour Garonne (3.4 M€) et de l'Etat au travers de la DSIL (1.7 M€).

Comme l'illustre le tableau ci-après, le budget d'assainissement retrouve une épargne nette positive à compter de 2020.

Tableau des épargnes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	1 055 975	860 275	1 549 683	2 043 451	2 039 898	2 036 377
Epargne brute	735 037	500 354	1 194 920	1 682 454	1 569 204	1 399 859
Epargne nette	196 229	-169 433	474 142	833 215	594 154	240 759

Enfin, à la page 32 de votre rapport, vous indiquez qu'après relèvement du taux de TFB en 2017, le produit total des impôts locaux par habitant est supérieur à la moyenne nationale (669 € contre 666 € en 2020 selon la DGFIP). Je tiens à souligner qu'il reste pour autant inférieur au produit départemental (759€) et au produit régional (728€).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *v. Respe. Buisson*

Le Maire,

Philippe BUISSON

